



**CCAS – CTMR  
Toulouse**



Toulouse le 21 février 2014

A Mr Cohen Maire de Toulouse et Président du CCAS

Objet : demande d'un rendez-vous.

Monsieur le Maire,

Depuis avril 2011, nous vous avons alerté des problèmes de manque de personnel auprès des enfants dans les crèches du CCAS. Le quota de personnel nécessaire est d'une auxiliaire de puériculture pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'une auxiliaire de puériculture pour 8 enfants qui marchent. Les agents ont alerté à plusieurs reprises, depuis environ 3 ans consécutivement à la mise en place des contrats horaires, en signalant les dépassements de quotas dans les registres hygiène et santé au travail. Ce problème a été mis à l'ordre du jour de plusieurs CHS. Les agents ne voyant pas de mesures concrètes prises pour régler ce problème se sont mobilisés à plusieurs reprises. Il a fallu attendre ces mobilisations pour obtenir une première reconnaissance du problème et la mise en œuvre des premières mesures. Les agents des crèches du CCAS ont chiffré à 3 le nombre de postes d'auxiliaire de puériculture qu'il faudrait créer par crèche pour permettre aux agents de travailler dans des conditions à peu près normales et à 5 pour réaliser le contenu des projets d'établissements et garantir la qualité du service public. L'administration a mis en place le remplacement systématique des agents absents pour cause de maladie, de congés annuels et de formation. L'administration a chiffré à 2 postes équivalent temps plein les remplacements à effectuer sur une crèche chaque année. Un pool de remplaçants d'agents contractuels (1 agent pour 4 crèches) a été mis en place en septembre 2013 pour remplacer les absences de courte durée. Nous militons depuis des années pour la création d'un pool de remplaçants titulaires mais celui-ci reste insuffisant et nous estimons qu'il devrait contenir l'effectif en personnel d'une crèche complète.

Malgré l'amélioration des remplacements de personnels absents, on constate toujours dans les services des situations où les quotas de personnel ne sont pas respectés avec des conséquences possibles pour la sécurité des agents et des enfants.

La direction du CCAS a fait une demande d'augmentation de la subvention mairie pour les crèches sur le budget 2013 pour créer un demi poste d'auxiliaire de puériculture par crèche. Cette demande n'a pas été retenue. En octobre 2013, lors d'un CTP les représentants du personnel ont été informés que cette demande du Conseil d'Administration a été renouvelée en direction de la mairie de Toulouse pour le budget 2014. Celle-ci aurait répondu que cette question serait abordée lors de la définition du budget additionnel en juin 2014.

Au delà de l'année 2014, les personnels des crèches du CCAS veulent savoir quelles sont les intentions de la mairie de Toulouse en ce qui concerne l'attribution de nouveaux moyens au CCAS pour créer les postes manquants et demandent à vous rencontrer. Nous espérons que ce dialogue soit fructueux pour que les usagers n'aient pas à pâtir des difficultés de fonctionnement que rencontrent nos services de petite enfance quand il n'est pas répondu aux problèmes identifiés par ceux qui les font fonctionner.

Dans l'attente de cette rencontre avec une délégation, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le syndicat SUD  
Nicolas Rougemaille